

Mr .....  
.....  
.....

**NOREADE**  
Z.A.E. Les Prés du Roy  
CS 20007  
59530 LE QUESNOY

**Thivencelle, le 23 janvier 2018**

Référence Client : .....  
Réf. Dossier : .....  
Compteur n° .....

**Objet : Signification de refus d'installation d'un compteur d'eau communicant avec ses technologies radiofréquences**

Madame, Monsieur,

Vous lancez massivement l'installation des compteurs d'eau communicants en remplacement des compteurs actuels. **Je refuse l'installation d'un tel compteur communicant à mon domicile.**

Cet appareil semble fonctionner en radiofréquence de type FM avec une pile dont la durée de vie serait de 15 ans, en envoyant une émission radio dans une direction unique vers un récepteur soit fixe, soit mobile, aux fins des relevés à distance. Or il règne un flou le plus complet concernant ces technologies et leurs éventuels effets sanitaires ainsi que sur leur impact sur la qualité de l'eau potable qui serait désormais chargée électriquement, d'autant que l'Association Nationale ROBIN DES TOITS nous informe que les émissions de ces compteurs sont toxiques et que nous avons l'information sur les attaques de santé qui se sont déjà produites après la pose. Suite à leur demande pour expertise, nous vous demandons les références du compteur: la marque et le modèle, ainsi qu'une fiche technique complète et détaillée, précisant la nature physique de l'émission.

Nous sommes également informés par cette Association qu'aucun texte ni légal ni réglementaire ne vous autorise à nous les imposer, ni nous oblige à les accepter.

Enfin, nous sommes informés que depuis 2002 les compagnies d'assurances excluent de leur police d'assurance en responsabilité civile "tous les dommages, frais ou dépenses de quelque nature que ce soit causés directement ou indirectement par, résultant de ou liés de quelque manière que ce soit aux champs électromagnétiques".

Ainsi nous refusons le remplacement de nos compteurs mécaniques en parfait état de fonctionnement, par un compteur dont le type d'émission le rend exclu de la couverture dans tous contrats individuels d'assurance.

Nous accepterons uniquement les compteurs liés à un réseau filaire, avec lesquelles vous obtiendrez le même résultat recherché, c'est à dire le relevé à distance et ce sans nuire à la santé des gens, ni nuire à toute cellule vivante.

Afin que vous puissiez établir mes factures sur la base de mes consommations réelles, je continuerai à permettre à votre agent de relevé l'accès au compteur, sur préavis ou sur rendez-vous.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez bien voulu porter à mon courrier, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Affaire suivie par le Service Abonnés

☎ : 03.27.20.50.50

Votre référence

Compteur n°

1 RUE DES AULNES

59163 THIVENCELLE

██████████  
59163 THIVENCELLE

LE QUESNOY, le 26/01/2018

Objet / Demande d'informations concernant le système de relève à distance

Monsieur,

Nous faisons suite à votre courrier du 26/01/2018 concernant le système de relève à distance installé sur notre compteur.

Cet équipement permet de lire le compteur à distance, sans qu'il soit nécessaire que vous soyez présent ou que nos releveurs aient à pénétrer dans votre propriété. Il ne s'agit en aucun cas d'un dispositif de télé-relève permettant de connaître votre consommation quotidienne (et qui émet tous les jours), mais d'un dispositif de radio-relève (en mode piéton) et de technologie bi-directionnelle.

La particularité de cette technologie est justement d'éviter l'émission d'onde. Le module radio n'est - réveillé - que lors du relevé du compteur. Il est effectué grâce à un terminal portable qui vient interroger sur place le module radio (fréquence des relevés à Noreade : 1 fois par an à ce jour). C'est uniquement à ce moment-là que le module émet des ondes radio pour envoyer ses données vers le terminal portable. Les ondes sont émises pendant une courte durée de 3 secondes environ.

La puissance d'émission de ces ondes est très faible (10 mW maximum) et correspond à un niveau 30 fois plus faible qu'un téléphone portable GSM. Tout le reste du temps, en dehors de ces 3 secondes, le module est en veille et n'émet aucune onde électromagnétique (pas de perturbation non plus des équipements multimédia). Le marquage CE appliqué sur le module de communication indique le respect des exigences réglementaires, notamment au niveau sanitaire vis-à-vis des usagers.

A toutes fins utiles, vous trouverez, ci-dessous, quelques caractéristiques techniques du module radio :

- ✓ protocole : RADIAN
- ✓ fréquence porteuse : 433,82 MHz
- ✓ puissance d'émission : 10 mW maximum
- ✓ transmission : 2 voies en relève mobile
- ✓ temps de relève : ≤ 3 sec/interrogation
- ✓ portée : 600 m en champs libre

.../...

Z.A.E. Les Prés du Roy - CS 20007  
59530 LE QUESNOY  
Tél. 03.27.20.50.50 - Fax : 03.27.20.50.60

[www.noreade.fr](http://www.noreade.fr)

ATTENTION : Ce document est un document interne.  
N° - 01 27 2004 00  
Version 1.0 (2004) - 01/2004

Document interne  
TOUTES LES COPIES  
SONT VALABLES

.../...

Je vous précise également que notre Règlement du Service de Distribution d'Eau prévoit l'installation de compteur équipé de système de relève à distance, notamment lorsque le compteur se situe à l'intérieur du logement.

Par conséquent, je vous confirme la parfaite innocuité de ce compteur et de son système de relève à distance.

LE DIRECTEUR le 26/01/2012

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur de Centre  
A. SIMON



**Noréade**  
Z.A.E. Les Prés du R.  
BP 26  
59530 LE QUESNOY

